

## **CA académique élargie en conseil syndical de la section SNES-FSU de Nantes**

### **jeudi 6 novembre 2025, à Angers au lycée Chevrollier.**

#### **Contexte général**

##### **International**

Le monde connaît une fragmentation accrue : les chaînes d'approvisionnement mondiales sont de plus en plus redessinées, au détriment des enjeux environnementaux pourtant de plus en plus palpables (Catastrophe climatique à la Jamaïque, Shein et Temu en France). Des blocs commerciaux se reforment et la coopération multilatérale traditionnelle est mise à l'épreuve. On assiste sur le plan technologique, commercial et militaire à une rivalité stratégique forte entre grandes puissances, notamment entre la République Populaire de Chine qui monte encore et les États-Unis de Trump. Le secteur de l'énergie et des matières premières est vulnérable : les tensions géopolitiques influencent l'offre et la fourniture (flotte fantôme) et se traduisent par des perturbations des routes maritimes et des sanctions ciblées (notamment contre la Russie et l'Iran). Le risque géopolitique n'est plus marginal, il pèse de façon structurelle sur l'économie et sur les décisions que l'UE peut prendre (par exemple dans sa politique énergétique).

Le conflit en Ukraine, malgré un front globalement stable, reste perçu comme central pour la sécurité européenne et l'ordre international. Le Moyen-Orient demeure instable : à Gaza, malgré des cessez-le-feu ponctuels, la situation humanitaire reste critique et le processus politique gelé.

Le continent africain, malgré les tentatives de sa jeunesse (Madagascar, Maroc), continue d'être inlassablement gangrené par des régimes issus de coups d'états menés par des jupes (Burkina Faso, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Niger) ou d'élections dont les processus électoraux sont entachés faute de véritable vie démocratique permettant une opposition (Tanzanie, République Centrafricaine) et conduisant à la reconduction éternelle de vieillards cacochymes (Cameroun...) avec des situations de conflits armés persistants dont des puissances tiers tirent profits, le paroxysme étant actuellement atteint au Soudan.

Dans plusieurs pays de l'UE (République Tchèque), mais aussi d'Amérique Latine (Argentine) on observe un affaiblissement démocratique global très préoccupant qui se concrétise par une poursuite de la montée des partis de centre-droit le plus souvent alliés à ceux d'extrême droite, voire sous leur coupe. L'émergence au Royaume Uni d'une extrême droite ouvertement raciste est inquiétante à plus d'un titre, ainsi que la mise au pas orwellienne des opposants américains à la politique catastrophique d'un *Ubu Roi* dont la juste place devrait être en prison. Bref, la démocratie est menacée partout quand elle n'est pas purement et simplement piétinée.

#### **National**

Après la séquence d'instabilité de septembre, Sébastien Lecornu est donc finalement parvenu à se maintenir au poste de 1<sup>er</sup> ministre alors que le niveau de confiance des citoyen·nes envers les institutions politiques n'a jamais été aussi bas (89% des sondé·es disent ne pas avoir confiance dans la présidence, 86 % dans les partis politiques). L'extrême-droite, qui souhaitait ardemment des législatives, sort cependant encore renforcée de cette séquence, y compris dans l'hémicycle où elle fait passer ses amendements tandis que déjà les élections municipales se profilent (15 et 22 mars 2026).

Les « engagements » pris par Lecornu lors de la déclaration de politique générale du 14 octobre ont pour beaucoup d'ores et déjà du plomb dans l'aile : le sénat, majoritairement républicain, s'apprête à repousser la prétendue suspension, en fait un report, de la réforme des retraites (qui d'ailleurs ne touchait pas les carrières longues) et le maintien de l'objectif de maîtrise des comptes publics se fait sur une ligne austéritaire droitière (rejet des hausses d'imposition ciblées type taxe Zucman, augmentation des crédits dévolus à l'armement, poursuite des suppressions de postes dans la fonction publique, gel des prestations sociales et prélèvements accrus sur le système de santé...). Pourtant, les problématiques liées au coût de la vie et la paupérisation de la population sont palpables (mobilisation des retraité·es ce jour, fin de la trêve hivernale, résurgence du « Block Friday » pour le 28-11 sur les fils *indignons-nous...* ).

Le vote du Budget 2026 (PLF et PLFSS) doit intervenir d'ici au 23 décembre, mais l'Assemblée nationale n'a que jusqu'au 23 novembre pour en adopter la première partie. Clairement, cela influe sur les tractations entre partis et les alliances politiques futures d'autant que les échéances électorales d'avril 2027 commencent également à être formulées y compris par différent·es personnalités politiques désormais candidat·es.

En outre, la séquence médiatique de l'emprisonnement de l'ancien Président Sarkozy, qui a été condamné pour association de malfaiteurs dans le financement libyen de sa campagne présidentielle, prouve qu'au-delà du ridicule, le pouvoir judiciaire est constamment remis en cause. Tout comme ses institutions, le pays est malade.

Enfin, lors des rassemblements de Sainte-Soline au printemps 2023, les 84 enregistrements de caméras-piéton, les ordres manifestement illégaux de tirs tendus, la volonté de mutiler voire tuer, les insultes, les appels à la haine et au meurtre de la part d'agents en service, sous couvert de leur hiérarchie, montrent que la doctrine d'emploi de la force publique en France est désormais un problème systémique et non le fait de quelques brebis galeuses.

## **Fonction Publique**

Sauf rebondissement budgétaire, l'année 2025 sera donc sans revalorisation générale du point d'indice et sans GIPA : la perte de pouvoir d'achat dans la fonction publique s'éternise.

Les suppressions de postes se poursuivent également : Le PLF 2026 prévoit une réduction globale des effectifs de la Fonction Publique d'État et de ses opérateurs de 3 119 postes (ETP) supprimés pour l'État et ses opérateurs (hors EN). Certains secteurs, notamment l'Éducation Nationale (malgré l'annonce d'un solde global positif d'emplois lié à la création de postes de stagiaires) et France Travail connaîtront en plus des baisses spécifiques.

Le déploiement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) est en cours pour la majorité des ministères. Il repose sur l'obligation pour l'employeur de prendre en charge une partie des cotisations. L'entrée en vigueur est progressive selon les ministères, avec des dates s'étalant principalement sur 2025 et 2026. De nombreux ministères (Intérieur, Affaires étrangères, etc.) ont lancé le dispositif début 2025. Pour l'Éducation Nationale, le déploiement prévu initialement au 1<sup>er</sup> avril, est reporté autour au 1er mai 2026. Déjà en cours dans la zone A, il va démarrer pour notre académie en ce mois de novembre. Tout en restant sur nos mandats de 100% sécu, la section académique sera en soutien des collègues qui pourraient se trouver en difficulté dans la compréhension de ce nouveau système, des formalités à accomplir et des différentes options sur lesquelles ils et elles pourront exercer leur choix. N'hésitez à aller voir l'article consacré sur notre site académique via le Qrcode ci-dessous et/ou à nous écrire sur l'adresse mail dédiée [psc@nantes.snes.edu](mailto:psc@nantes.snes.edu)



Nous dénonçons par ailleurs l'accroissement des taxes sur les mutuelles qui doivent aussi prendre de plus en plus de dépenses à leur charge en raison du désengagement de la Sécurité sociale. Cette pression va conduire à une progression de l'ordre de 10% des cotisations en 2026. C'est une nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat.

Enfin, un décret vient de spécifier que les prochaines élections professionnelles auront lieu dans les trois versants de la fonction publique d'ici au 10 décembre 2026.

## **Éducation**

La nomination comme nouveau ministre, de l'ancien DGESCO de Blanquer, Édouard Geffray n'est absolument pas le signal d'une rupture avec les mesures qui nous ont tant fait de mal. Il s'inscrit d'ailleurs dans les pas de celles qui l'ont précédé en déroulant l'habituel argumentaire sur la baisse démographique qu'il a instillé dans chaque rectorat, y compris le nôtre, pour justifier la poursuite des suppressions de postes dans l'Éducation (4018 au total dont 1645 dans le 2nd degré, 1365 pour le seul second degré public), tout cela sans compter en plus les quelques collègues qui pourront éventuellement faire valoir leurs droits au départ, en

fonction des évolutions portant sur la réforme des retraites. Il affirme par exemple sans être contredit que la France a une moyenne de 21 élèves par classe...

On remarque qu'encore une fois, l'enseignement privé est largement épargné. Le ministre interrogé sur la scolarisation de ses enfants n'a t-il pourtant pas été jusqu'à parler de règles identiques dans le public et le privé ? A l'évidence, ce n'est pas le cas pour la gestion RH pas plus d'ailleurs que pour l'application des dernières réformes, que pour le programme EVARS ou pour la transmission de la Laïcité avec la déclaration du nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique le 23 septembre dernier sur la prière en cours. Nous déplorons une nouvelle fois l'influence des catholiques intégristes dans la conduite des politiques éducatives.

Fermant la porte sur bien des sujets, notamment des mesures catégorielles, Édouard Geffray a cependant ouvert une lucarne à une discussion sur les promotions, en précisant « *ne pas être en mesure de promettre des choses aujourd'hui mais souhaiter, dès qu'[il y] aura une marge budgétaire, qu'elle soit utilisée à cette fin* ». Il nous faudra faire entendre la voix du 2nd degré sur ce sujet, notamment sur la question de l'accès à la classe exceptionnelle.

Il existe pourtant une enveloppe d'environ 800 millions, certes en baisse depuis son instauration en 2023, c'est celle du Pacte. Concernant celui-ci, les derniers rapports et bilans, notamment ceux publiés en cette rentrée 2025 (y compris l'audit de la Cour des Comptes et les rapports du Sénat), dressent un portrait mitigé, avec des critiques importantes sur le fond et la gestion. Seulement 27 % des enseignant·es du secteur public auraient contracté des pactes. Dans plus de la moitié des collèges/lycées, moins de 10 % des enseignant·es ont signé. Les RCD ne mobilisent que 31% des parts et les critiques se font entendre sur l'aspect qualitatif (pertinence et efficience pédagogique de ces remplacements). La Cour des Comptes a pointé le manque de lisibilité et de cohérence du dispositif avec le régime indemnitaire existant, le manque de contrôle également. Elle note une défiance des personnels de direction et d'inspection. Pour l'année 2025-2026, nous constatons une baisse des dotations (-3,8% dans le 2nd degré) et un plafonnement drastique (voire disparition) de certaines missions, notamment des projets pédagogiques innovants (souvent limités à 1 % de la dotation), pour privilégier fortement le RCD.

Enfin, alors que moins de 4 % des enseignant·es français·es estiment que la profession est valorisée dans la société (enquête OCDE) et, face à la recrudescence des diffamations et des dénonciations subies par les personnels, en hausse de près de 180 % en cinq ans (chiffre ASL), le Conseil syndical réuni ce jour exige que la protection fonctionnelle qui intègre le conseil soit systématiquement accordée à l'agent·e en faisant la demande.

## Collège

En collège, tandis que la mise en œuvre des nouveaux programmes se poursuit (6ème : Français, Mathématiques, Langues vivantes étrangères... 4ème : Technologie, EMC...), divers rapports ont démontré l'échec du « Choc des savoirs » notamment l'organisation en groupes de niveaux au point que l'on parle désormais de groupes dits "ajustables"... certains rapports estiment qu'ils pourraient même renforcer les écarts entre élèves au lieu de permettre de résorber les difficultés, ce que nous avions prévu ...

Autre point de vigilance, sous couvert de vouloir harmoniser les pratiques et de mettre en œuvre le contrôle continu en classe de 3ème, il nous faudra être vigilant·es quant à des velléités d'instaurer des PLE (Plan Local d'Évaluation) en collège comme cela avait été tenté en lycée ainsi qu'aux pressions que commencent à exercer des parents sur les modalités d'évaluation des élèves.

## Lycée

Alors que la plateforme Parcoursup a été suspendue à l'Assemblée nationale en première lecture, la procédure d'admission 2025-2026 se poursuit, avec son calendrier et des modalités annuelles... Parcoursup est toujours un problème et nous réclamons que chaque élève puisse exercer son droit à la poursuite d'études à l'université.

145 Et contrairement à la promesse faite lors de la réforme du Lycée et à ce qui est acté chaque année en commission, la liste des spécialités diminue d'année en année, limitant les choix futurs dans l'enseignement public. Certaines filières technologiques, maintenues avec un recrutement volontairement sous-dimensionné, sont également menacées (STI2D, STL), favorisant la concurrence déloyale de l'enseignement privé.

150 **AED-AESH :**  
Une instruction ministérielle permettant le versement rétroactif de l'indemnité REP/REP+ aux AESH et AED est diffusée aux rectorats avec un cadre précis de mise en œuvre : c'est une excellente nouvelle et une victoire syndicale ! Les collègues concerné·es ne doivent évidemment pas hésiter à nous solliciter de manière à faire valoir leurs droits au mieux de leurs intérêts. Elles et ils peuvent écrire à [aed@nantes.snes.edu](mailto:aed@nantes.snes.edu) et [aesh@nantes.snes.edu](mailto:aesh@nantes.snes.edu)

155 Rattrapant plus de 20 ans de retard, un nouveau cadre de gestion concernant spécifiquement les AED est paru en cette rentrée : la circulaire n'apporte aucune réponse aux inquiétudes légitimes des personnels et valide des pratiques managériales. Le SNES et la FSU contestent toujours la délégation des responsabilités managériales des chefs d'établissement vers les CPE pour évaluer les AED et mener les entretiens professionnels. Cette 160 circulaire entérine les inégalités entre territoires, mais aussi entre AED, puisqu'elle renvoie la négociation de la grille salariale aux académies. Nous portons l'exigence d'une revalorisation forte des salaires des AED, par le biais d'une grille nationale et de critères d'évaluation transparents. Ce sont en effet les seuls éléments qui permettront de lutter efficacement contre les dérives managériales et les pressions que peuvent subir les AED.

165 **Chaires Supérieures**  
Lors de son congrès national de La Rochelle en mars 2024, le SNES-FSU s'est mandaté pour revendiquer le doublement de l'effectif du corps de professeur·es de chaires supérieures, régi par un numerus (autour de 2250 places). Dans le cadre de sa campagne pour atteindre cet objectif de doublement du corps, afin de permettre à tou·tes les enseignant·es affecté·es en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles d'accéder à ce 170 corps, le SNES-FSU appelle à la signature d'une pétition en ligne. La chaire supérieure doit constituer le débouché normal, accessible, presque automatique pour tou·tes les professeur·es qui ont de l'ancienneté en CPGE à un moment de leur carrière. Aujourd'hui, les professeur·es de chaires supérieures représentent un petit tiers des effectifs de CPGE. Il s'agirait de doubler ce nombre pour rendre effective la revendication du SNES-FSU de la chaire supérieure pour toutes et tous en CPGE.

175 **Mouvement INTER 2026**  
Depuis ce mercredi 5 novembre, le mouvement INTER 2026 de mutations des enseignant·es, CPE et Psy-EN du second degré a débuté.

180 La saisie des vœux s'opère jusqu'**au mercredi 26 novembre midi (heure de Paris)**.  
Le secteur Emploi de la section académique du SNES-FSU de Nantes est l'interlocuteur privilégié pour assister au mieux celles et ceux qui doivent participer au mouvement ou souhaitent solliciter un changement d'académie. Il vous donne l'ensemble des informations, outils et contacts pour vous aider dans le cadre du mouvement interacadémique. Ne pas hésiter à s'adresser à [emploi@nantes.snes.edu](mailto:emploi@nantes.snes.edu)

185 **Concours :**  
Si, grâce aux interpellations du SNES-FSU, il nous a été confirmé le 30/10 que le concours du CAPES en langue des signes française (LSF) serait finalement bien ouvert à cette session, il reste que de nouvelles sections ne seront pas ouvertes au concours 2026 : c'est le cas pour les CAPES Externe de chinois et de portugais (4 et 5 postes à l'externe l'an dernier) ainsi que l'agrégation de créole. Plus globalement, ces 190 besoins mais aussi ceux en hébreu, japonais, russe et néerlandais dont les CAPES sont fermés depuis 2025 doivent être pris en compte avec une programmation des recrutements (CAPES et agrégations), concertée et transparente, qui ne mette en aucun cas l'ensemble de ces disciplines en concurrence. Ce sont les dotations étriquées, dictées par les choix austéritaires non par les besoins des élèves, et encore moins la démographie

195 du corps enseignant, qui pilotent la politique de recrutement actuelle. En attaquant cette diversité, on affaiblit une fois encore l'éducation, particulièrement l'enseignement public.

Enfin, la **réforme de la formation initiale** des professeur·es et des CPE en cours, demeure en partie floue. Le groupe de travail sur la formation initiale du 15 octobre n'a pas apporté les clarifications nécessaires au sujet des conditions d'affectation qui restent approximatives alors même que les premières épreuves débutent dans 4 mois et que les candidat·es ont à choisir dès maintenant, en cas de double admission, entre les deux 200 concours ! Les formateurs·rices ne peuvent à ce jour apporter que des réponses partielles aux étudiant·es qui s'engageraient dans ces voies. De même, nous savons déjà que le maillage territorial ne sera pas suffisant et que certains sites de formation départementaux actuels sont menacés, ce qui éloigne de fait les étudiant·es des lieux de formation. C'est une autre forme de ségrégation. Parfois, comme dans notre voisinage proche, à 205 Vannes, dans le Morbihan, il est sérieusement envisagé de fermer l'INSPE et de confier cette formation à des organismes privés (UCO). Le Premier ministre, destinataire d'un courrier intersyndical, n'a pas encore daigné apporter de réponse sur cette réforme.

#### Établissement intégriste hors-contrat

Un établissement hors-contrat ne peut se soustraire au respect des valeurs républicaines. C'est pourtant bien ce qu'envisage de créer une communauté du courant sédévacantiste sur la commune d'Abbaretz en Loire-210 Atlantique. En effet, le porteur du projet revendique un enseignement fidèle à une vision de la « morale catholique » opposée, entre autres, à l'égalité entre femmes et hommes, à l'avortement, au divorce, à l'ensemble des LGBT et qui qualifie l'église catholique d'église "*judéo-maçonnique*"... Les cours seraient assurés par des religieuses dominicaines hébergées sur place... Au vu de la situation dans la commune, la 215 présence future de cet établissement n'est pas dans l'intérêt de l'ordre public. A entendre les déclarations de ses partisan·es, la question de la protection de l'enfance et de la jeunesse se pose d'ores et déjà.

La CA Académique élargie en Conseil syndical du SNES-FSU de Nantes appelle donc le rectorat et la préfecture de région, lorsque le dossier de demande d'autorisation leur sera déposé, à interdire de façon formelle l'ouverture de cet établissement hors-contrat.

220 **texte voté à l'unanimité des 19 votant·es**

225

230

235

240

## CA académique élargie en conseil syndical de la section SNES-FSU de Nantes du jeudi 6 novembre 2025

### **PARTIE ACTION**

- La CA Académique élargie en Conseil syndical du SNES-FSU de Nantes appelle les collègues à participer à la journée du 25 novembre et à manifester contre toutes les violences sexistes et sexuelles (modalités variables localement).
- La CA Académique élargie en Conseil syndical du SNES-FSU de Nantes vous invite à signer et faire signer [la pétition SNES-FSU en ligne](#) demandant le doublement de l'effectif du corps des professeurs de chaires supérieures.
- La CA Académique élargie en Conseil syndical du SNES-FSU de Nantes vous invite à signer et faire signer [la pétition](#) , sur le site de l'Assemblée nationale, contre les franchises médicales et les participations forfaitaires.
- La CA Académique élargie en Conseil syndical du SNES-FSU de Nantes incite les collègues à faire remonter sur [s3nat@snes.edu](mailto:s3nat@snes.edu) les élu·es et CPE SNES-FSU au CA dans les établissements afin que celles et ceux qui le souhaitent puissent plus facilement recevoir des contenus sur lesquels s'appuyer en instances.
- De nouveau, la CA Académique élargie en Conseil syndical appelle à s'inscrire nombreux·ses aux stages proposés par la section académique et notamment le stage sur l'Extrême Droite le 15 janvier.
- La CA Académique élargie en Conseil syndical dénonce le racisme dont ont été victimes des élèves du lycée agricole de Luçon (Pétré) en Vendée et apporte tout son soutien aux personnels de cet établissement, qui n'ont nul besoin d'une hypermédiatisation occasionnelle, pour lutter quotidiennement contre ces idées nauséabondes.
- La CA Académique élargie en Conseil syndical apporte son soutien à notre camarade David Pijoan, militant du SNES-FSU dans l'académie de Bordeaux, qui a été entendu par la police suite à une manifestation de soutien à la flottille pour Gaza, le 8 octobre. Le SNES-FSU s'étonne de la disproportion de la réaction policière et rappelle son attachement aux libertés fondamentales, à commencer par celle de manifester.